VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 130

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/057

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2023/63

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/63 tendant à :

- Accorder la modification de la garantie d'emprunts finançant trois programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Toit et Joie, d'un montant total de 5 792 000 euros, dont pour le 15e arrondissement :
  - La garantie des prêts PAM finançant un programme de rénovation de 55 logements sociaux situé 17, rue Alleray (Paris 15e) pour un montant de 2 350 000 euros.
  - La garantie des prêts PAM finançant un programme de rénovation de 38 logements sociaux situé 23, rue Alleray (Paris 15e) pour un montant de 1 ,750 000 euros.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Adjointe au Mairie, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/63

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 | N° de page 131

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/058

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2023/73

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/73 tendant à :

- Accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP, d'un montant de 42 885 215 euros, dont pour le 15e arrondissement :
    - La garantie des prêts PLAI finançant un programme de résidence sociale situé Porte Brancion et rue Vicat pour un montant de 13 495 113 euros

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Adjointe au Mairie, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/73

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 132

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/059

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2023/110

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/110 tendant à :

- Accorder la modification de la garantie d'emprunts finançant deux programme de deux programmes de rénovation de logements pour personnes âgées demandée par Seqens Solidarités :
  - Garantie du prêt PAM de 122 243 euros, destiné à financer le programme de rénovation de la résidence pour personnes âgées située 13 bis rue de la Procession (Paris 15e)
  - Garantie du prêt PAM de 100 986 euros, destiné à financer le programme de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées située 4 rue Vaugelas (Paris 15e)

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/110

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 133

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/060

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2023/119

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/119 tendant à :

- Attribuer une aide en nature à l'association « La Protection Civile de Paris Seine », dont le siège social se situe 244 Rue de Vaugirard (Paris 15e), pour la mise à disposition de locaux :
  - 5 480 euros pour la mise à disposition d'un local situé 85-87 rue de Vaugirard (Paris 6e)
  - 103 700 euros pour la mise à disposition d'un local situé 244 rue rue de Vaugirard (Paris 15e)
  - 71 900 euros pour la mise à disposition d'un local situé 13 rue d'Armaillé (Paris 17e)

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Mairie, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2023/119

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 134

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/061

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2023/13

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/13 tendant à :

- Approuver la note d'éclairage du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en date du 13 janvier 2023 portant sur la possibilité pour une collectivité territoriale d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur voie publique.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Louisa FERHAT et Monsieur Jean-Yves PINET,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

CHANGER PARIS (38)
Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, **S'ABSTENANT.**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)
Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, **VOTANT POUR.**

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2023/061

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLFF, **VOTANT POUR.**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **S'ABSTENANT.**

NON INSCRIT (1)

Julien RIPPERT, **VOTANT POUR.**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/13

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 136

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/062

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2023/25

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/25 tendant à :

- Adapter les conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement en signant les avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants, dont pour le 15e arrondissement :
    - Signer avec la société INDIGO Infra France l'avenant n°3 qui a pour objet d'adapter les modalités d'exploitation du parc de stationnement CITROEN CEVENNES.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/25

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/063
Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2023/69

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/69 tendant à :

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer avec Bouygues Immobilier une convention d'offre de concours relative à l'opération d'aménagement de voirie et à la plantation d'arbres d'alignement aux droits du 29 à 49 Quai d'Issy-les-Moulineaux 15ème.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

CHANGER PARIS (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, **VOTANT POUR.**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, **VOTANT POUR.**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLFF, **S'ABSTENANT**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT POUR.**

NON INSCRIT (1)

Julien RIPPERT, **VOTANT POUR.**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2023/69

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 138

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/064

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2023/20

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2023/20 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 410 676 euros à 5 associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et la tranchée Pereire (12e, 13e ,14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissement) dont :
    - 133 042 euros à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans le 14e et 15e arrondissement, mais également au titre de son action sur la tranchée Pereire (17e) et sur le quai de la Muette (16e).

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2023/20

VILLE DE PARIS

Millésime 23 N° de page 139

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/065

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2023/27

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2023/27 tendant à :

- Approuver la convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention.

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2023/27

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 140

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/066

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2023/27

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/27 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 5 686 000 euros à 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles dont :
  - 3 665 000 euros pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), dont :
    - 188 000 euros à l'Association Régionale pour l'Insertion Économique et Sociale (Paris 10e, 12e et 15e)
    - 146 000 euros au CASVP – SDSLE Le Pari's des possibles (Paris 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e)
    - 70 000 euros à Espaces (Paris 13e, 14e, 15e, 16e et 17e)
    - 27 000 euros à l'Armée du Salut Catherine Booth (Paris 15e)
    - 28 000 euros à Action et transition (Paris 15e)
  - 534 000 euros pour les Associations Intermédiaires (AI), dont :
    - 31 000 euros à ACSP (Association Création Service Paris)
  - 880 000 euros pour les Entreprises d'Insertions (EI), dont :
    - 59 000 euros à Bis Boutique Solidaire (Paris 3e, 9e et 15e)
  - 115 000 euros pour les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)
  - 492 000 euros pour les Régies de Quartier (RQ)

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Conseiller d'Arrondissement, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Isabelle ROY et Monsieur Henri JOZEFOWICZ,

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 141

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2023/066

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/27

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 142

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/067

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2023/32

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/32 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 337 700 euros à 10 structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables dont :
  - 5 000 à la SARL BL Music ayant son siège social au 50 rue Saint-Lambert 75015 Paris

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la correspondante.

Madame Agnès EVREN, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/32

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 143

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/068

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2023/91

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/91 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 546 000 euros et d'adhésion pour un montant de 10 000 euros, à 13 structures de l'économie circulaire dont :
  - 15 000 euros à la fondation armée du Salut sise 60 rue des Frères Flavien (Paris 20e), pour sa bricothèque-ressourcerie, « La fabrique 230 » (Paris 15e).
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant à la convention pluriannuelle avec 11 d'entre elles.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à adhérer à l'association Les Deux Rives (Paris 13e)

Monsieur Mathieu LUINAUD, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/91

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 144

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/069

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2023/99

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/99 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 75 500 euros à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art dont :
  - 8 000 euros à l'association « Paris Potier » domiciliée au 3 rue Charles Weiss (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer des avenants aux conventions pluriannuelles avec 6 d'entre elles.

Monsieur Pierre MENUET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/99

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 165

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/070

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2023/19

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/19 tendant à :

- Attribuer un financement de 550.000 € à Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention de financement correspondante.

Madame Agnès EVREN, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2023/19

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 146

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/071

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFA/2023/19

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFA/2023/19 tendant à :

- Autoriser la Maire de Paris à signer l'arrêté de résiliation ainsi que le protocole d'accord de résiliation à l'amiable de la convention d'occupation du domaine public :
  - Concession de travaux relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un établissement de restauration situé dans le Parc André Citroën, attribué à la SARL CONCEPT AU PARC, sis 35 rue Leblanc (Paris 15e)..

Monsieur Pierre MENUET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Anthony SAMAMA et de Monsieur Pierre MENUET,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFA/2023/19

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 167

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/072

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2023/58

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2023/58 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 397 542 euros à 65 associations œuvrant pour la Politique de la Ville pour le co-financement d'une 1ère tranche de 82 postes d'adultes-relais dont :
  - 4 700 euros à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne - PAD 15 (Paris 15e) pour son action « Co-financement d'un poste adultes-relais ».
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant aux conventions pluriannuelles en cours.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2023/58

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 148

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/073

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/136

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/136 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 40 000 euros à l'association Immanence située 21 Avenue du Maine (Paris 15e) qui a pour but de favoriser la création et la diffusion de l'art contemporain et du savoir artistique ;
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant à la convention annuelle.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/136

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 149

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/074

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/237

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/237 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association la Plume Noire située 17 Rue du Docteur Jacquemaire Clémenceau (Paris 15e)

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/237

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 150

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/075

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/254

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/254 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 23 000 euros à 9 associations historiques dont :
  - 1 500 euros à la Société Historique et Archéologique du XVe arrondissement , située 31 rue Péclet (Paris 15e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/254

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 151

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/076

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/256

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/256 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 46 800 euros à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie dont :
    - 1 200 euros au Comité du 15e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie du 15e arrondissement, situé 6 Rue Violet (Paris 15e).

Madame Clotilde DEROUARD, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/256

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 152

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/077

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/321

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/321 tendant à :

- Approuver l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guem au 60 rue de la Convention (Paris 15e)

Madame Clotilde DEROUARD, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu l'intervention de Madame Chantal ROLGEN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/321

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 153

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/078

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/373

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/373 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 900 000 euros à 29 établissements cinématographiques parisiens dont :
  - 55 000 euros à la SARL Cinéma Chaplin située 6 rue Péclet (Paris 15e), au titre des activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (Paris 14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/373

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 154

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/437

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/437 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 12 000 euros à 3 associations au titre de l'action culturelle locale, sur proposition de la mairie du 15e arrondissement dont :
  - 4 000 euros à l'association Poésie et chanson Sorbonne, située 128 rue Lecourbe (Paris 15e)
  - 5 000 euros à l'association Culturelle et Évènementielle du 15e arrondissement - ACE 15, située à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, 22 Rue de la Saïda (Paris 15e)
  - 3 000 euros à l'association 7 B 15, située 105 Rue Mademoiselle (Paris 15e)

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Isabelle ROY et Madame Louisa FERHAT,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/437

VILLE DE PARIS

Millésime 23 N° de page 155

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/080

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2023/492

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/492 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 13 950 euros à 11 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont :
  - 1 500 euros au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et des associations patriotiques et civiques du 15e arrondissement, situé 31 rue Péclet (Paris 15e).

Madame Clotilde DEROUARD, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2023/492

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 156

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/081

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2023/18

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/18 tendant à :

- Approuver l'octroi à certains collèges publics parisiens de :
  - Dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant de 173 624 euros
  - Subventions d'équipement pour un montant 146 840 euros
  - Subvention pour travaux pour un montant de 158 588 euros dont :
    - 2 678 euros pour le collège Claude DEBUSSY (Paris 15e)

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/18

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/082

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2023/28

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/28 tendant à :

- Approuver les dotations pour un montant total de 80 731, 66 euros attribuées aux collèges dotés d'un service de restauration autonome en 2022 au titre du fonds commun départemental des services d'hébergement, dont pour le collège André Citroën (Paris 15e):
  - Au titre de travaux qui n'ont pas pu être réalisés compte tenu du contexte sanitaire, de l'évolution du coût des matières premières qui a conduit à l'augmentation du montant du devis initial :
    - 929, 60 euros – Devis SADEC 2019 BCTRS -15120/PM
    - 920, 40 euros – Devis GAILLAT 2020 /478B et 2022/684B
    - 3 746, 16 euros – Devis SADEC 2019 BCTRS -15176/PM
  - Au titre de complément de devis pour dépose et repose de la hotte, entrée machine afin de réaliser le changement de carrelage :
    - 1 200 euros – Devis GAILLAT 2022 /684B

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/28

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 158

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/083

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2023/46

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/46 tendant à proposer d'aligner pour 2023, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un Établissement Public Local d'Enseignement sur les taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation.

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/46

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 159

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/084

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2023/27

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/27 tendant à :

- Attribuer une subvention de 2 812 098 à l'association La Maison Bout'Chou pour ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance dont :
  - 275 661,19 euros pour sa crèche collective « le temps de l'enfance » située 6/8, rue Dulac (Paris 15e)
  - 383 707,09 euros pour sa crèche collective « Le Ribambelle » située 41-45, rue de Javel (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant n° 3 à la convention

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/27

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/085

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2023/32

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/32 tendant à :

- Attribuer une subvention de 41 476 euros à l'association Au fil de la découverte, pour sa halte-garderie située 6, Rue Cronstadt (Paris 15e)

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/32

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 | N° de page 161

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/086

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2023/80

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/80 tendant à :

- Attribuer une subvention de 81 711 euros à l'association Halte-garderie du Grand Pavois sise 189-193 rue de Lourmel (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant n° 3 à la convention

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2023/80

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 162

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/087

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/8

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/8 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 128 000 euros à 6 associations pour leurs actions dans le champ de l'autisme dont :
  - 70 000 euros à l'association autisme en Ile-de-France (Paris 15e)
  - 5 000 euros à l'association Pro Aid (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles.

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/8

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 163

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/088

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/9

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/9 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 230 500 euros à 12 associations pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés en direction des personnes en situation de handicap dont :
  - 35 000 euros à l'association Loisirs Pluriel de Paris 19, pour le projet Service Loisirs Pluriel situé 205 Rue de Javel (Paris 15e).
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions et avenants correspondants avec 6 d'entre elles.

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/9

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 | N° de page 164

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/089

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/13

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/13 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 146 500 euros à 15 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap dont :
  - 9 000 euros à l'association nationale pour la promotion et le développement de la langue française parlée complétée – ALPC (Paris 15e)
  - 10 000 euros à l'association femmes pour le dire, femmes pour agir – FDFA
  - 5 000 euros à l'association les auxiliaires des aveugles
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant à leur convention avec 8 d'entre elles.

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/13

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 165

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/090

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/34

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/34 tendant à :

- Attribuer une subvention de 36 000 euros à 10 associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap dont :
  - 5 000 euros attribués à l'association « CAP Sport Art Aventure et Amitié »
  - 3 000 euros attribués à l'association « Compagnie Keatbeck »

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/34

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 166

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/091

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/44

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/44 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 322 500 euros à 7 associations gestionnaires d'accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion dont :
  - 21 500 euros à l'association « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 » pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil 15 », situé 20 allée des Frères Voisin (Paris 15e)
  - 20 000 euros à l'association « Depaul France » pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 41 rue des Périchaux (Paris 15e)

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer une convention avec l'une d'entre elles

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/44

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 167

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/092

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/55

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/55 tendant à :

- Attribuer une subvention de 87 500 euros à 9 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap dont :
  - 4 500 euros attribués à l'association « Les chemins de la danse » (Parie 3e)
  - 20 000 euros attribués à l'association « Personimages » (Paris 14e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles, dont l'association « Personimages »

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/55

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/093

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/52

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/52 tendant à :

- Attribuer une subvention de 20 000 euros à l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du mois Parisien de l'Handicap, les foyers de la Fondation Saint Jean de Dieu (Paris 15e) et de l'association Les jours heureux (Paris 15e) étant partenaires de l'évènement.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer une convention avec l'association « AD'REV »

Madame Louisa FERHAT, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/52

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 169

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/094

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/56

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/56 tendant à :

- Attribuer des subventions pour un montant total de 490 000 euros à 28 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique dans un cadre conventionnel dont :
  - 65 000 euros à l'association Emmaüs Connect située 69-71 rue Archereau (Paris 19e), (Actions proposées sur tout Paris)
  - 15 000 euros à l'association Foyer de Grenelle-centre social, située rue l'Avre (Paris 15e)
  - 8 000 euros à l'association Bibliocité située 66 rue Cantagrel (Paris 13e), (Actions proposées sur tout Paris)
  - 7 000 euros à l'association Konexio située 15 rue de la Réunion (Paris 20e) - (Actions proposées sur tout Paris)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/56

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 170

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/095

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2023/46

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/46 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à des associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et familles démunies :
  - 4 subventions de fonctionnement pour un montant total de 90 000 euros à 4 associations dont :
    - 30 000 euros à l'association « Relais Frémicourt » (Paris 15ème), dont le siège social est situé au 64 rue Bargue 75015 PARIS, pour une augmentation exceptionnelle de sa subvention de fonctionnement relative à des actions de distribution de colis alimentaires aux foyers précaires du 15ème arrondissement.
  - 2 subventions d'investissement à 2 associations pour un montant total de 31 858 euros.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Sylvie CEYRAC et Monsieur Henri JOZEFOWICZ

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2023/46

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 171

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/096

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPMP/2023/1

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2023/1 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 304 000 euros à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dont :
  - 3 800 euros à CREAT'EO IDF situé 41/43 Rue de Cronstadt (Paris 15e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer des conventions avec 12 structures.

Monsieur Anthony SAMAMA, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2023/1

VILLE DE PARIS

Millésime 23 N° de page 172

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2023/097

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris SG/2023/13

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° SG/2023/13 tendant à proposer les règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° SG/2023/13

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/098

Vœu relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation d'un vœu rapporté par Catherine IBLED, déposé par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.

Considérant le projet d'ouverture d'une enseigne de restauration rapide au 286 rue de Vaugirard ;

Considérant que Vaugirard Saint-Lambert est un quartier familial et convivial, dans lequel les habitantes et les habitants aspirent particulièrement à la tranquillité ainsi qu'à la diversité des commerces de proximité et de qualité ;

Considérant que l'ouverture d'une enseigne de restauration rapide présente souvent pour un quartier le risque de multiplication de nuisances olfactives, sonores et émissions de polluants auxquelles sont exposés les riverains ;

Considérant que l'ouverture d'une enseigne de restauration rapide dont l'activité est en partie centrée sur la vente à emporter et les livraisons générera obligatoirement des nuisances en raison de la présence de nombreux scooters et vélos sur une large amplitude horaire et l'émission de polluants);

Considérant que l'espace public environnant n'est pas propice à l'implantation d'une activité de livraison importante (trottoir étroit, infrastructures de stationnement dangereuses pour les 2 roues, situées au centre de la chaussée entre la piste cyclable et la route très fréquentée, présence d'une piste cyclable à double sens, qui ne doit pas être obstruée...) ;

Considérant que la Ville de Paris doit favoriser en priorité l'installation de commerces de proximité de qualité, tournés vers les besoins des habitantes et des habitants ;

Considérant l'importance à défendre une alimentation saine et durable pour tous les enfants et à veiller à ne pas multiplier les enseignes de restauration rapide à proximité d'écoles ;

Considérant le respect de la beauté de Paris et l'importance à protéger l'identité architecturale du quartier, l'ensemble du paysage urbain et plus particulièrement la façade de l'immeuble de style Art-Déco du 286 rue de Vaugirard ;

Considérant la mobilisation de nombreux habitantes et habitants opposé(e)s à l'ouverture d'une enseigne de restauration rapide à cette adresse à travers une pétition ;

Considérant que si l'affectation d'un local commercial est régie par les principes de liberté du commerce et de libre entreprise, la Ville de Paris doit s'engager dans une politique volontariste en faveur de l'implantation de commerces conformes aux objectifs d'alimentation durable, de santé publique, de développement des circuits courts, de production locale de qualité ;

VILLE DE PARIS

Millésime 23 N° de page 174

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/098

Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu :

• Que la Ville de Paris soutienne la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens opposé(e)s à l'ouverture d'une enseigne de restauration rapide au 286 rue de Vaugirard.

• Qu'un projet alternatif, conforme aux besoins des habitantes et des habitants soit étudié par les riverains, les propriétaires du fonds de commerce situé au 286 rue de Vaugirard ainsi que les représentants du Groupe Bertrand (propriétaire de la franchise Burger King en France) et soutenu par la Mairie de paris et la Mairie du 15e.

Après avoir entendu les interventions de Messieurs et Madame, Pierre MENUET, Florian SITBON et Aminata NIAKATÉ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 175

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/099

Vœu relatif à une réflexion en lien avec le conseil de quartier et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe-Breteuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation d'un vœu rapporté par Fanta BERETE, déposé par Fanta BERETE et élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à une réflexion en lien avec le conseil de quartier et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe-Breteuil

Considérant la population parisienne estimée à plus de 2 millions d'habitants, les personnes travaillant à Paris et les touristes visitant la capitale ;

Considérant que Paris ne compte qu'un peu plus de 400 sanisettes publiques et gratuites, dont 159 sont ouvertes 24 heures sur 24 ;

Considérant que les uritrottoirs installés à Paris conviennent surtout qu'aux hommes ;

Considérant que la population parisienne est composée à plus de 50% par des femmes ;

Considérant que faute de toilettes publiques en nombre suffisant, de nombreuses personnes doivent utiliser les toilettes privées des cafés-restaurants moyennant le paiement d'une consommation et notamment les commerçants de nos marchés parisiens ;

Considérant que les commerçants de nos marchés arrivent généralement très tôt le matin et restent sur les espaces dédiés jusqu'au début d'après-midi ;

Considérant, que le marché de Saxe-Breteuil est fréquenté par les habitants de Paris 15, de Paris 7 et de nombreux touristes ;

Considérant, qu'en marge de ce marché il existe uniquement une seule sanisette ;

Considérant, que cette sanisette est très largement utilisée par les nombreux chauffeurs de taxi et qu'elle est souvent en panne ;

Considérant que les commerçants du marché de Breteuil, et plus largement les femmes ne cessent de réclamer une seconde sanisette,

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 N° de page 176

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/099

Fanta Berete et les élus du Groupe Indépendants et progressistes émettent le vœu que la Mairie de Paris 15 et la ville de Paris :

- ***engagent une réelle réflexion en lien avec le conseil de quartier et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe-Breteuil***

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/100

Vœu relatif à l'ouverture d'une nouvelle Maison des associations à Paris 15e

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation d'un vœu rapporté par Aminata NIAKATÉ déposé Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ et Arthur WOLFF, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à l'ouverture d'une nouvelle Maison des associations à Paris 15e

Considérant que la vie associative à Paris 15e est extrêmement dynamique et ne demande qu'à se développer ;

Considérant que l'engagement de nos habitant.e.s dans la vie de la cité est gage de de solidarité, de mieux vivre et de lien social dans l'arrondissement ;

Considérant que les associations du 15e disposent de moyens limités ne leur permettant pas toujours de louer des salles de réunions, quand bien même seraient-elles à tarif réduit ;

Considérant que les associations du 15e sont désireuses de bénéficier de mise à disposition de lieux de réunion, de rencontres ou permettant l'organisation d'évènements ;

Considérant que le 15e ne compte qu'une seule Maison de la Vie l'associative et Citoyenne, rue de la Saïda, pour l'arrondissement le plus peuplé de Paris ;

Considérant que si le Foyer de Grenelle, dont nous saluons l'action, et le Tiers-Lieu « Faire lien », viennent apporter des possibilités supplémentaires de rencontres aux associations, l'ouverture d'un nouveau lieu associatif, facile d'accès, maillant le territoire du 15e, serait de nature à renforcer la vie associative du 15e ;

Considérant, en outre, que dans la perspective du prochain PLU Bioclimatique, de nombreuses demandes de prescriptions localisées émanant du cahier d'acteurs des associations ainsi que de la concertation des parisiennes et des parisiens de l'arrondissement mentionnent le souhait de voir apparaitre une nouvelle maison des associations dans le 15e ;

Considérant, par ailleurs, que le projet de faire de l'immeuble sis au 106 rue Brancion un lieu alternatif de culture, de mixité sociale et intergénérationnelle gagnerait à être accéléré pour soutenir l'engagement associatif du 15e ;

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/100

Considérant que la ville de Paris a affecté la somme de 2 millions d'euros à ce projet ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris 15e, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- ***La Ville de Paris et la Mairie du 15e créent une nouvelle maison de la vie associative, facile d'accès, dans le 15e ;***
- ***La Ville de Paris et la Mairie du 15e relancent le chantier du 106 rue de Brancion pour en faire un lieu alternatif de culture, de mixité sociale et intergénérationnelle où les riverain.es et les associations pourraient se réunir pour participer ou organiser diverses activités telles que : expos, concerts, ateliers d'autoréparation, café solidaire, permanence locale d'aide au retour à l'emploi... ;***

Après avoir entendu les interventions de Messieurs et Madame, Philippe GOUJON, Louis LATINNE et Anouch TORANIAN,

Après que Monsieur Philippe GOUJON ait proposé d'amender le vœu en procédant à des votes distincts pour chacun des deux points du vœu comme suit :

VILLE DE PARIS

Millésime 2 3 | N° de page 179

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/100

POINT 1 : Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que : « ***La Ville de Paris et la Mairie du 15e créent une nouvelle maison de la vie associative, facile d'accès, dans le 15e*** »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

CHANGER PARIS (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, **VOTANT POUR .**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, **S'ABSTENANT.**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLFF, **VOTANT POUR.**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT POUR.**

NON INSCRIT (1)

Julien RIPPERT, **S'ABSTENANT.**

DELIBERE

LE POINT 1 DU VŒU AMENDÉ EST ADOPTÉ

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/100

POINT 2 : Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que : ***« La Ville de Paris et la Mairie du 15e relancent le chantier du 106 rue de Brancion pour en faire un lieu alternatif de culture, de mixité sociale et intergénérationnelle où les riverain.es et les associations pourraient se réunir pour participer ou organiser diverses activités telles que : expos, concerts, ateliers d'autoréparation, café solidaire, permanence locale d'aide au retour à l'emploi... ; »***

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

CHANGER PARIS (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, **VOTANT CONTRE.**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, **S'ABSTENANT.**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (3)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ, Arthur WOLFF, **VOTANT POUR.**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

David AMIEL, Fanta BERETÉ, Catherine IBLED, **VOTANT CONTRE.**

NON INSCRIT (1)

Julien RIPPERT, **S'ABSTENANT.**

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU LUNDI 22 MAI 2023
15ème arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2023/100

DELIBERE

LE POINT 2 DU VŒU AMENDÉ EST REJETÉ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	182

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15ème
Lundi 22 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Fatiha	AGGOUNE	
David	AMIEL	
Fanta	BERETÉ	
Anne-Sophie	BORDRY	
Evelyne	BOSCHERON	
Thibaut	BRAGÉ	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Louise-Agathe	CHARPENTIER	
François	CONNAULT	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Eléonore	CREUZE	
Claire	DE CLERMONT-TONNERRE	
Inès	DE RAGUENEL	
Clotilde	DEROUARD	
Charlotte	DESROUSSEAUX	
Marie-Caroline	DOUCERÉ	

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 183

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15ème
Lundi 22 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Ségolène	FOUCHÉ	
Maud	GATEL	
Alexia	GERMONT	
Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Frédéric	JACQUOT	
Nicolas	JEANNETÉ	
Henri	JOZEFOWICZ	
Anessa	LAHOUASSA	P.P.
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	
Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Aminata	NIAKATÉ	

VILLE DE PARIS

Millésime 23 N° de page 184.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15ème
Lundi 22 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Ozlem	ORAKCI	
Marion	PARISET	
Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Julien	RIPPERT	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Florian	SITBON	
Anouch	TORANIAN	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Simon	VERMOREL	
Hector	VESPROUMIS	
Hadrien	VEYSSIERE	
Arthur	WOLFF	